



Commune de Belmont-Broye ///

Procès-verbal de la séance n° 26 du Conseil général du lundi 11 avril 2022 à 19h30 à la buvette de la halle des sports à Domdidier

Personnes présentes : 8 conseillers communaux
50 conseillers généraux
(selon la liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : Mme Anita Moullet, Conseillère communale

M. Eric Pauchard, Président, remercie les conseillères et conseillers généraux présents ainsi que le Conseil communal et les représentants de la presse.

Pour la séance de ce soir, il prie d'excuser Mme Anita Moullet, conseillère communale et tient tout particulièrement à remercier Monsieur Nicolas Jemmely, conseiller général démissionnaire, pour son travail et son engagement envers notre commune ces dernières années. Il souhaite également la bienvenue à Monsieur Marc Cuennet, conseiller général, et lui adresse toutes ses félicitations pour son élection. Il prie Monsieur Cuennet de bien vouloir se lever et se présenter brièvement. M. Marc Cuennet de Léchelles, se lève et se présente brièvement.

Cette 26^{ème} séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la feuille officielle n°12 du 25 mars 2022 et courrier adressés aux conseillers généraux.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à son approbation et ensuite supprimé. Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention.

En ce qui concerne les votes, il rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention afin d'obtenir un décompte correct. En effet, il est également obligatoire de voter une abstention. Afin de confirmer que tous les monde est là et a reçu son matériel de vote, il demande de bien vouloir lever leur carton vert.

A la suite du contrôle des présences, 50 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 26 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022**
2. **Informations et réponses aux questions par le Conseil communal**
3. **Elections du Président-e et du Vice-Président-e du Conseil général 2022**
4. **Comptes 2021**
 - a) *Fonctionnement*
 - b) *Investissements*
 - c) *Rapport de gestion*
5. **Divers**

Aucune remarque n'étant émise, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022

M. le Président demande à l'assistance s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 25 du 21 février 2022.

Aucune remarque n'étant émise, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Informations et réponses aux questions par le Conseil communal

M. Albert Pauchard, Syndic, transmet les salutations du Conseil communal. Il informe que la commission du Home Les Lilas a été constituée. Cette commission se réunira très prochainement pour débiter les travaux d'analyse concernant l'avenir du home et cette question hautement stratégique pour la Commune.

Le Covid étant légèrement une histoire passée, il informe que la réception traditionnelle des nonagénaires qui aura lieu le 1^{er} mai prochain à Léchelles.

En ce qui concerne les réponses aux questions, une question en souffrance, celle de M. Sylvain Egger concernant la cyber sécurité, nous allons y répondre lors de la prochaine séance du Conseil général. Nous avons reçu par écrit une question de M. Thomas Clerc qui sera traité dans les divers concernant la mise en place d'une ressourcerie au niveau de la déchetterie communale. Il passe la parole aux Conseillers communaux.

M. Olivier Pochon, Conseiller communal, indique que la révision des règlements des eaux potables et des eaux usées est enfin terminée, elle sera soumise à votation lors de la prochaine séance du Conseil général du mois de juin.

M. Daniel Barras, Conseiller communal, indique qu'en ce qui concerne l'école de Dompierre, actuellement la planification est très bien suivie et il n'y a pas de surcoût lié à la situation Covid ou internationale. Il rappelle que beaucoup de matières premières proviennent d'entreprises locales. 80% des offres sont rentrées. Il propose d'organiser une visite du chantier lors de la prochaine séance du Conseil général le 13 juin.

M. le Président remercie M. le Syndic ainsi que le Conseil communal pour ces précisions.

Election du Président et vice-Président du Conseil général 2022

M. le Président procède maintenant à l'élection du nouveau Président du conseil général. Il indique que conformément au tournus établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe UDC-Indépendants-UDF propose Monsieur Dany Chardonnens à l'élection de la Présidence du Conseil général pour la prochaine période.

Il demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Il prie donc les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. Monsieur Dany Chardonnens du groupe UDC-Indépendants-UDF est élu à la Présidence avec 50 voix. M. le Président lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

M. Dany Chardonnens prend la parole, il remercie le Conseil général pour sa confiance et espère qu'il sera à même de pouvoir tenir son engagement.

M. le Président procède maintenant à l'élection du nouveau Vice-Président du Conseil général. Il indique que conformément au tournus établi entre les différents groupes du Conseil général, le groupe MBB propose Madame Sophie Meyer à l'élection de la Vice-Présidence du Conseil général pour la prochaine période.

Il demande s'il y a d'autres candidats ? Ce qui n'est pas le cas. Il prie les membres du Conseil général de bien vouloir inscrire leur choix sur le bulletin distribué. Madame Sophie Meyer du groupe MBB est élue avec 50 voix. M. le Président lui adresse toutes ses félicitations pour son élection.

Mme Sophie Meyer prend la parole, elle remercie le Conseil général pour son élection et espère que cela se passera bien.

Comptes 2021

Avant d'ouvrir le chapitre des comptes de fonctionnement 2021, **M. le Président** donne la parole à M. Fabrice Currat pour le Conseil communal.

M. Fabrice Currat rappelle les points importants, à savoir que les comptes 2021 font référence au budget 2021 voté par l'ancien Conseil général et que ce sont les premiers établis selon les règles MCH2. De manière générale au niveau du fonctionnement, le résultat est favorable puisqu'un déficit de Fr. 590'000.00 était attendu et que finalement on obtient un bénéfice de Fr. 293'631.96. Ce résultat démontre que les charges non liées ont été bien maîtrisées par l'ensemble du Conseil communal et que les recettes fiscales sont supérieures aux estimations transmises par le Canton. Des rentrées fiscales d'années antérieures ont également eues un impact et finalement les charges liées à la pandémie qui ont relativement eues peu d'impact sur les comptes 2021.

La grande différence évidemment se trouve dans le chapitre 9 des impôts par rapport au budget 2021, selon MCH2 par rapport au budget il y a des lignes supplémentaires qui n'ont pas de correspondance pour les rentrées fiscales des personnes physiques et des personnes morales. Toutes les rentrées fiscales des années avant 2020 se rajoutent et pour certaines d'entre elles, spécialement pour les personnes morales, nous avons des rentrées fiscales qui sont même antérieures aux réformes fiscales des entreprises.

Pour les comptes des investissements, nous avons un total de charges de Fr. 4'220'168.45 et un total de recettes de Fr. 392'484.20 soit une charge finale nette de Fr. 3' 3'827'684.25.

La dette nette communale au 31.12.2021 est de Fr. 18'734'203.00.

M. le Président demande à M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière, s'il souhaite apporter des précisions avant de débiter le chapitre des comptes de fonctionnement.

M. Ludovic Corminboeuf, président de la Commission financière, indique que la Commission a rencontré M. Fabrice Currat et M. Eric Ballaman en date du 7 mars 2022 et M. Olivier Pochon, le 15 mars dernier. Il remercie ces personnes pour les informations reçues lors de ces séances. Il indique également qu'il faudra changer d'organe de révision car cela fait 3 ans, un nouvel organe de révision devra être voté lors de la prochaine séance du Conseil général. Il fait ensuite lecture du rapport de la Commission financière. Il interviendra lors des chapitres pour les remarques de la Commission financière.

M. le Président indique que pour les comptes de fonctionnement nous allons procéder chapitre par chapitre, chaque fois la parole sera donnée au Conseil communal puis à la Commission financière et les membres du Conseil général seront invités à intervenir si nécessaire chapitre par chapitre.

a) **Comptes de fonctionnement**

Chapitre 0 – Administration générale

M. Fabrice Currat désire apporter un commentaire par rapport à ce que vient de dire la Commission financière et au courriel reçu par Mme Ding au sujet aux jetons de présence des Commissions, du Conseil général. Pour rappel, les comptes 2021 ont été votés par l'ancien Conseil général à fin 2020. Au début de la législature, le Conseil communal fixe les salaires du Conseil communal et les vacations. Il a voulu revaloriser la fonction. Ceci est fait en début de législature pour que les conseillers communaux puissent effectuer leurs propres calculs. Le Conseil communal a également voulu revaloriser le Conseil général. Les conseillers généraux ont reçu un montant de Fr. 70.- jusqu' avril 2021 et dès l'entrée de la nouvelle législature un montant de Fr. 120.-, montant décidé par le Conseil communal.

Dans le courrier de Mme Chantal Ding qui fait référence au règlement du Conseil général, Art. 10, il est indiqué que les indemnités du Conseil général sont fixées par le Conseil général. Effectivement, le Conseil communal a pris une décision un peu hâtive en prenant une décision qui revient au Conseil général. Cela a été corrigé au niveau du budget pour 2022. Il rappelle également les compétences du Conseil général et du Conseil communal par rapport aux jetons de présence des commissions, du Conseil général et du Conseil communal.

Remarque de la **Commission financière** pour le compte 0220.3130.02, la baisse des frais par rapport au budget résulte de l'envoi de factures et acomptes groupés avec une réduction du prix (B2). Toutefois, dans ce cas, il convient de prévoir 10 jours pour la livraison du courrier.

Pour le compte 0290.3134.00, la différence est due à la prime de l'assurance RC qui a été revue à la baisse en 2021 à la suite du renouvellement du contrat.

Pour le compte 0290.3300.40, le montant concerne la réévaluation du bâtiment administratif sur une durée de 33 ans à raison de Fr. 80'000.- par année. Les montants des amortissements avaient été répartis différemment dans les chapitres lors de l'établissement du budget. Les amortissements figurent sur le tableau de la page 20 du Rapport de gestion 2021.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

M. Fabrice Currat n'a pas de remarque.

Remarque de la **Commission financière** selon son rapport concernant les chapitres 14 et 16.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat n'a pas de remarque.

Remarques de la **Commission financière** selon son rapport concernant les chapitres 21 et 217.

Pris note que le motif pour la remise des comptes de l'AES est dû à un congé maternité et l'on peut admettre le délai complémentaire pour la remise des comptes.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

M. Fabrice Currat n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 4 – Santé

M. Fabrice Currat n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

M. Fabrice Currat n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 6 – Trafics et télécommunications

M. Fabrice Currat n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement du territoire

M. Fabrice Currat n'a pas de remarque.

Remarques de la **Commission financière** selon son rapport pour les chapitres 71 et 72.

Remarques de **M. Yvan Thévoz, groupe UDC-Indépendants-UDF** concernant le compte 7101.3143.00 (entretien et rénovations des installations + divers), nous avons une différence positive de plus de Fr. 112'000.-. A Russy, avant fusion, un abonnement avait été contracté au niveau de l'entretien des canalisations. Il demande comment cela se passe à Belmont-Broye ? Pourquoi une telle différence, n'est-ce pas dangereux de ne pas utiliser la totalité du montant pour l'entretien des canalisations. Quel est la vision de la commune ?

M. Olivier Pochon, Conseiller communal, indique qu'il s'agit toujours une estimation des entretiens et qu'il est difficile de prévenir. Une planification pour les curages est en cours de travail afin de pouvoir s'effectuer sur un tournus tous les 5 ou 10 ans. Une caméra a été achetée afin de définir les canalisations où nous devons intervenir rapidement et faire ensuite une planification.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat n'a pas de remarque.

La **Commission financière** n'a pas de remarque.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 9 – Finances et impôt

M. Fabrice Currat signale que dans le rapport de gestion, les différences sont bien expliquées. Il précise que pour les impôts sur les personnes morales il y a de montants qui proviennent d'années antérieures aux réformes fiscales des entreprises. Cela a l'air réjouissant sur le papier mais, dans les faits, si on regarde les impôts que la Commune encaisse actuellement on est pratiquement à l'opposé dans les comptes 2021. Les montants proviennent de Impôts spéciaux difficile de faire des prévisions car en milieu d'année nous sommes loin de nos calculs et soudainement en fin d'année, il y a des montants qui sont versés.

Remarques de la **Commission financière** selon son rapport concernant le chapitre 91.

Pas de remarque de l'assemblée.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote.

Les comptes de fonctionnement 2021 sont acceptés à l'unanimité.

b) Comptes des investissements

M. Fabrice Currat précise qu'il représente un excédent de recettes de Fr. 3'827'684.25. Les explications figurent dans le rapport de gestion.

M. Ludovic Corminboeuf précise que dans son rapport, à la page 6, une remarque concernant les comptes de fonctionnement et le règlement des finances. La Commission financière devrait, en théorie, accepter la liste motivée de tous les objets qui dépassent les critères fixés dans le règlement des finances. Cette liste n'avait pas été faite, la Commission financière l'a donc élaborée. Selon l'article 8 du règlement des finances, les critères suivants avaient été déterminés soit un dépassement de Fr. 50'000.00 ou de 10%. Si l'on veut être formel cette liste devrait être établie pour que la Commission financière l'étudie et demande si nécessaire que le Conseil communal se justifie. Cela sera fait pour 2022.

Pas de remarque de l'assemblée.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

Pas de remarque.

Le chapitre 1 est accepté à la majorité évidente

Chapitre 2 – Formation

Pas de remarque.

Le chapitre 2 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 3 – Culture, sports et loisirs

Pas de remarque.

Le chapitre 3 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 6 – Trafic et communications

Pas de remarque.

Le chapitre 6 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 7 – Protection environnement et aménagement de l'environnement

M. Fabrice Currat n'a pas de remarque.

Remarque de la Commission financière pour le compte 7201.5032.01, voir rapport.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 7 est accepté à la majorité évidente.

Chapitre 9 – Finances et impôts

M. Fabrice Currat, n'a pas de remarque particulière mais profite de ce dernier chapitre pour clore la partie sur les investissements et la remarque de la Commission financière. Il tient à préciser que si par rapport au règlement des finances et certains de ses différents articles, notamment l'article 7 qui veut que l'on revienne demander un crédit additionnel au Conseil général lorsque l'on dépasse un montant de 10%. Il faut se rendre compte que nous sommes dans une période de transition et que si les comptes sont bien compatibles avec MCH2, tous les documents ne sont pas encore compatibles avec MCH2 notamment le système de contrôle interne qui va être prochainement mis sur pied. Ce qui n'est pas une mince affaire.

La **Commission financière** rend attentif le Conseil communal par rapport au service de contrôle interne à mettre en place dans les meilleurs délais conformément aux exigences de l'article 56 de la loi sur les finances communales.

Pas de remarque de l'assemblée.

Le chapitre 9 est accepté à la majorité évidente.

Les comptes des investissements 2021 sont acceptés à l'unanimité.

c) Rapport de gestion

Le rapport de gestion ne suscite pas de remarque particulière.

Après vérification, il ressort que ce dernier ne devrait pas être voté. M. Fabrice Currat indique que le Conseil général prend acte mais ne le valide pas.

Le rapport de gestion est accepté à la majorité évidente.

Vote final

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2021 sont acceptés par 50 voix – pas de refus et pas d'abstention.

Divers

M. le Président aborde le point 5 de l'ordre du jour, à savoir les divers et donne la parole à M. le Syndic.

M. Alber Pauchard, Syndic le remercie mais, préfère donner la parole aux membres du Conseil général qui le désirent et reviendra ensuite avec une proposition.

M Borgognon, groupe UDC-Indépendants-UDF prend la parole et nous lit son intervention :

Mesdames, Messieurs,

Par ces quelques mots, j'aimerais rendre attentif que dans notre commune, nous avons la chance d'avoir des apiculteurs et bien sûr des jeunes, la preuve que vous venez d'élire vice-présidente du conseil général Madame Sophie Meyer également apicultrice avec sa fille Justine.

J'ai constaté que nos employés de la commune ont effectué une coupe draconienne des saules longeant ce ruisseau du Vursy et peut-être aussi ailleurs.

En effet, ces chers employés ont fait un beau travail pour eux et pour l'Etat, qui utilisent ces branches pour renforcer les berges des rivières.

Par contre, avez-vous pensé à nos aux abeilles surtout au printemps lors de leurs premières sorties pour apporter le pollen nécessaire à leur colonie ?

En effet, avec vos super machines, véhicules, vous avez supprimé le beau pollen de nos abeilles au lieu de couper et d'éclaircir les branches des saules pourquoi pas un sur trois, facile à compter et pour l'œil aussi c'est plus beau !

Je vous entends déjà dire, les branches vont repousser et déjà l'année prochaine, les abeilles pourront à nouveau se servir du pollen, bien sûr dans une quantité bien moins grande.

Par contre, Messieurs les jardiniers de notre commune, je vous félicite pour l'entretien et la plantation de belles fleurs, si possible mellifères à l'avenir que j'admire avec plaisir.

Merci au nom des apiculteurs que je suis, de m'avoir écouté.

M. le Syndic, informe que les travaux effectués par notre service ont été commandités par le canton et avec le concours de l'arrondissement forestier. Nous les rendrons attentifs à ce que les entretiens se fassent dans le plus grand respect de la biodiversité et remercie M. Borgognon pour sa remarque.

M. Thévoz, groupe UDC-Indépendants-UDF en raison de la situation en Ukraine et si la récolte 2022 sera aussi catastrophique qu'en 2021. Il rappelle que nous devons donc être prudent. Il dispose d'un Guide de recommandation reçu de la confédération. Il propose au Conseil communal de de le

transmettre aux habitant. Il transmettra sa question par écrit.

M. Albert Pauchard, Syndic, répond que cela ne sera pas nécessaire et qu'il fera le nécessaire pour obtenir cette brochure et le transmettre aux habitants.

M. Thomas Clerc, groupe La Gauche Plurielle revient vers le Conseil communal et nous lit sa demande :

Chères et chers membres du conseil général, chères et chers membres du conseil communal,

Si comme moi vous vous rendez régulièrement dans une de nos déchetteries, je suis persuadé qu'il vous est déjà arrivé d'être choqué ou de secouer la tête en découvrant dans les bennes ce que d'autres ont jeté.

Des vélos pour enfants dont le seul défaut est d'avoir les pneus dégonflés, des trottinettes, des assiettes et des verres en parfait état, des meubles, ... Une quantité folle d'objets encore parfaitement utilisables sont jetés. Or, une fois dans la benne, ils seront très vraisemblablement détruits.

Quel effroyable gâchis !

Non seulement ce constat heurte profondément nos valeurs mais c'est aussi évidemment un problème écologique majeur. Une étude, réalisé par le bureau INFRAS et relayée notamment par La Liberté et par la RTS en date du 15 mars, a conclu que prolonger la durée de vie des objets contribue grandement à la protection de l'environnement, peut-être même plus que le recyclage. Alors que pouvons-nous faire ? Ou plutôt que voulons-nous faire pour améliorer la situation à notre modeste niveau ?

Près de chez nous une initiative très encourageante est menée depuis plusieurs années. A la déchetterie de Cousset (commune voisine de Montagny), sur la droite en entrant sur le site, il est possible à tout un chacun de déposer, sur des étagères prévues à cet effet ou juste à côté, des objets encore utilisables dont on ne veut plus. Les autres usagers peuvent ainsi récupérer des livres, de la vaisselle, des meubles, des vélos et jouets pour enfants, des boîtes en métal, des Tupperware, etc.

Je me suis personnellement rendu sur place et j'y ai rencontré M. Christian Blanc, un employé de la commune et un des initiateurs de ce projet. Selon lui, cette « ressourcerie », comme il l'appelle, est un succès sur toute la ligne :

- 1) Elle est très appréciée des habitants ; les objets ne restent pas longtemps sans nouveau propriétaire. Si par hasard un objet légué devait rester trop longtemps dans les étagères, il est remis à la boutique de seconde main « Le Galetas » à Payerne.
- 2) On pourrait craindre que ce dispositif n'occasionne un surcroît de travail et d'embêtements pour le personnel de la déchetterie. Selon M. Blanc, cela n'est pas du tout le cas à Montagny.
- 3) D'autre part, il n'est pas apparu non plus que les étagères servent de dépotoir pour des objets inutilisables que les gens auraient la flemme de jeter dans la bonne benne.

En fait, la ressourcerie fonctionne si bien que M. Blanc souhaiterait même la développer. Une piste d'amélioration selon lui serait de disposer d'une place abritée pour déposer ces objets, ce qui permettrait de protéger p.ex. les livres et les radios.

En fouillant sur internet et en posant la question autour de moi, il est apparu que des ressourceries existent un peu partout. Notamment dans des villes comme Montreux, Lausanne ou Yverdon, mais aussi dans des communes plus petites comme Granges-Paccot.

Bien entendu, la mise en place d'une ressourcerie suscite de nombreuses interrogations et il n'est pas toujours possible de reprendre tel quel un projet mené dans telle ou telle commune.

A Belmont-Broye, les horaires des déchetteries ont été étendus depuis la crise du covid, à la grande satisfaction des habitants. A certains moments de la semaine, il est ainsi possible de déposer certains types de déchets sans surveillance d'employés de commune, ce qu'il n'est pas le cas à Granges-Paccot ni à Montagny. Comment dès lors éviter le risque de dépôt sauvage (les

gens utilisent les étagères de la ressourcerie à la place de la benne des encombrants) ? Ou comment éviter le risque de « razzia » (des personnes extérieures à la commune raflent systématiquement tout ce qui se trouve dans les étagères) ? On peut imaginer p.ex. un espace clos dans la déchetterie qui ne soit ouvert que durant les heures « surveillées ».

D'autres interrogations se posent encore sûrement et je n'ai pas la réponse à toutes. Mais les bonnes expériences menées ailleurs doivent nous encourager à suivre cette voie.

Par ailleurs, notre commune peut s'enorgueillir d'avoir reçu le label « Cité de l'énergie », lequel atteste, entre autres, d'une volonté de protéger le climat et l'environnement. Que cette belle reconnaissance soit un moteur pour porter d'autres projets allant dans le bon sens.

Par la présente intervention, je demande au Conseil Communal d'élaborer une « ressourcerie » du type de celle de Montagny et/ou tout autre projet incitant les citoyens à remettre leurs objets encore à état à autrui, ceci afin d'éviter l'immense gaspillage ayant lieu dans nos déchetteries.

M. Albert Pauchard, Syndic informe que le Conseil communal va s'atteler à ce problème et passe la parole à la Conseillère communale responsable.

Mme Lia Rosso, Conseillère communale, remercie M. Clerc pour sa proposition qui est forte intéressante. Sur la question de mettre en place un tel projet, nous sommes tous d'accord pour cela. Maintenant il faut trouver comment, quand, où et dans quelle mesure. Nous avons plusieurs déchetteries qui actuellement n'ont malheureusement pas d'espace à disposition. C'est un beau projet, il faut se donner les moyens pour bien le réaliser. Elle en a pris note et se penchera très sérieusement sur la question.

Mme Valentina Dzeljadini, groupe La Gauche Plurielle, prend la parole au nom de la Commission culturelle et annonce les prochaines activités à savoir une conférence le 5 mai prochain sur le thème de la parentalité et la fête de la musique qui se déroulera le 21 juin prochain à Léchelles avec un programme de fête de 6 groupes pour tous les goûts et tous les âges.

M. Alex Jordan, groupe UDC-Indépendants-UDF prend la parole et nous lit son intervention :

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du conseil général du 13 décembre 2021 et à propos de la décision de la hausse d'impôts, le groupe Gauche Plurielle, par l'intermédiaire de M. Nicolas Bugnon a pris la parole afin de, je cite, « dépeindre la réalité ».

Dans son discours relativement orienté, nous pouvons retenir en définitif que les citoyens de Belmont-Broye doivent payer des impôts en lieu et place des entreprises qui bénéficient de cadeaux extraordinaires... Il est même proposé par ce dernier, qu'à l'avenir, les entreprises de notre commune soient plus taxées que les citoyens.

Or, dans la réalité de M. Bugnon, il est dommage que ce dernier ait oublié de préciser qu'un nouvel impôt, intitulée miraculeusement « taxe sociale » a été introduit en 2020 pour les entreprises du canton, en vue de compenser la baisse d'impôts octroyée par la votation populaire.

Cette taxe représente le 8,5% de l'impôt cantonal de base et sert notamment à financer des mesures en faveur :

De la formation professionnelle

Des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans ainsi que les jeunes en difficulté

De l'accueil extra familial

De l'intégration des personnes en situation de handicap

Vous allez me dire que cet argent ne revient pas à la commune et c'est justement sur cette répartition canton / commune qu'il faut se battre.

Il est important de ne pas se tromper de cible car les entreprises du village offrent aussi de nombreuses places de travail aux habitants de Belmont-Broye, participent à la formation de nos jeunes et contribuent à la vie associative par de nombreux soutiens de sponsoring aux activités sportives et culturelles. Ce sont en quelque sorte le poumon d'un village lui évitant de devenir une cité dortoir.

Déjà malmenée par la crise du Covid et maintenant par les difficultés géopolitiques que vous connaissez, il est important de comprendre, M. Bugnon, qu'une entreprise implantée à Belmont-Broye n'est pas une vache à lait que l'on peut traire à souhait... mais le bien le plus précieux qu'une commune peut posséder.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Nelson Baechler, groupe La Gauche Plurielle, demande si Domdidier ressemblait jusqu'à l'an passé à une cité dortoir ? **M. Alex Jordan** lui répond qu'il n'a pas dit que cela était une cité dortoir mais pas que cela devienne une cité dortoir en imposant une surtaxe comme la proposer M. Bugnon. Mais que cela est bien le contraire car nous sommes bien attractifs.

M. le Président demande à l'administration de bien vouloir mettre à jour la liste des conseillers généraux sur le site internet suite à l'élection de M. Marc Cuennet.

M. Albert Pauchard, Syndic informe que la Commission Home les Lilas a été créée et présente les membres de cette dernière :

Albert Pauchard, Syndic

Daniel Barras, Conseiller communal

Rachel-Rose Baechler, groupe La Gauche Plurielle

Alexandre Jordan, groupe UDC-Indépendants-UDF

Blaise Longchamp, groupe PLR Belmont-Broye

Rémy Noël, groupe MBB

Steve Van Cleemput, groupe PDC – Le Centre

M. Albert Pauchard, Syndic indique que le Conseil communal a décidé de céder ses jetons de présence de ce soir à l'Association Broye Ukraine. Il trouve qu'il est de notre devoir de soutenir des actions qui sont mise en place dans notre région avec des gens de notre région. Il propose aux membres du Conseil général, dans un geste citoyen, de céder leurs jetons de présence pour remettre cet argent à cette association.

M. le Président prend acte de la proposition et précise que le don ne pourra pas être déduit au niveau fiscal comme celui-ci est fait directement par la Commune. Si les conseillers généraux souhaitent pouvoir le déduire fiscalement, chaque membre du Conseil général doit effectuer le versement lui-même.

M. Jean Krebs, groupe UDC-Indépendants-UDF prend la parole et indique qu'il trouve la proposition de M. le Syndic tout à fait louable et il félicite le Conseil communal pour cette décision, mais il trouve très dommageable d'avoir la volonté de pouvoir déduire Fr. 70.- sur sa déclaration d'impôts. Il propose que le Conseil communal verse les jetons des Conseillers généraux pour la séance de soir directement à cette Association.

M. le Président passe donc au vote formel, la proposition de verser les jetons de présence de la séance de ce soir est acceptée par 47 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M le Président informe que le Bureau en collaboration avec le Conseil communal a pris la décision d'organiser une sortie pour le Conseil général. De plus amples détails seront transmis par le futur président lors des prochaines séances.

Avant de terminer son année de présidence, **M. le Président** tient tout particulièrement à remercier Monsieur le Syndic, Albert Pauchard, ses collègues du Bureau, Monsieur Ballaman, Madame Esseiva et leurs collègues de l'administration ainsi que les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur travail et l'excellente collaboration tout au long de cette année.

De son année de présidence, il retiendra l'excellente collaboration et l'amélioration de la communication entre le Conseil général et le Conseil communal, les excellents moments passés en compagnie des différentes personnes, les sujets et débats parfois animés et surtout la séance du Budget 2022 qui fut très intéressante à présidée. Il passe maintenant le flambeau à son successeur, Monsieur Dany Chardonnens, et lui souhaite bonne chance et surtout beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

M. Daniel Chardonnens remercie et félicite M. Eric Pauchard pour son année de présidence.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** rappelle que la prochaine séance du Conseil général est prévue le 13 juin à Dompierre.

Il termine cette séance en remerciant encore les membres du conseil communal et du conseil général pour leur engagement envers la commune et ces citoyens.

Enfin, il rappelle qu'une verrée est offerte afin de partager un moment de convivialité. Il souhaite une bonne fin de soirée et invite les personnes présentes à rester.

M. le Président lève la séance à 21h11.

Au nom du Conseil général

Laurence Esseiva

Secrétaire

Eric Pauchard

Président